

# L'AVENIR DU PARC OLYMPIQUE

Mémoire présenté par la  
Fondation CLU au comité-conseil  
sur l'avenir du Parc olympique

30 novembre 2011

fondation

CLŪ

## [PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION]

La Fondation CLU a comme but d'encourager les jeunes designers à développer des concepts d'éclairage innovateurs pour les espaces extérieurs publics. Pour atteindre cet objectif et répondre à son but, la Fondation CLU a mis sur pied un concours international de création qu'elle organise chaque année depuis 2004, attribuant ainsi des bourses à de nombreux projets en fonction de leur mérite. La Fondation CLU vise l'excellence en valorisant l'intégration consciencieuse de la qualité plastique des produits, l'avancement technologique en éclairage extérieur, la réponse au contexte d'intervention, le respect de l'environnement et l'alliance de l'être humain à son environnement, grâce à la lumière.

## [INTRODUCTION]

Montréal est, à ce jour, la seule ville canadienne présente en tant que membre de l'Association LUCI (*Lighting Urban Community International*). Aux côtés des plus grandes villes d'Europe et d'Asie, Montréal et les membres de LUCI sont convaincus « qu'un éclairage urbain de qualité, soigneusement conçu, peut avoir un impact positif sur le processus de développement et de renouvellement urbain »<sup>1</sup>. La charte LUCI de l'éclairage urbain « Pour un développement durable de l'éclairage » mentionne ceci :

*« La lumière, temporaire ou permanente, est un puissant vecteur pour le marketing urbain et l'embellissement des villes. Elle peut participer à la création de paysages nocturnes caractéristiques et à la mise en valeur d'espaces urbains, de bâtiments ou de monuments significatifs. »*<sup>2</sup>

Plusieurs études stipulent et prouvent que l'identité d'une ville joue un rôle majeur dans le développement économique d'une ville. Et, nous savons que l'éclairage est l'une des traductions les plus visibles de cette identité auprès des citoyens et des touristes.

---

<sup>1</sup> Charte LUCI de l'Éclairage Urbain, <http://www.luciassociation.org/images/stories/PDF/luci%20charter%20on%20urban%20lighting.pdf>

<sup>2</sup> Charte LUCI de l'Éclairage Urbain, <http://www.luciassociation.org/images/stories/PDF/luci%20charter%20on%20urban%20lighting.pdf>

## **[LE PARC OLYMPIQUE DANS LA VILLE]**

La lumière doit mettre en valeur la ville et ses monuments, notamment en terme d'ambiance, et intègre désormais tout le paysage urbain. L'aménagement des espaces nocturnes est devenu un élément de communication de la ville à part entière permettant de promouvoir son image, de signifier son dynamisme, de mettre en valeur le patrimoine et de requalifier les espaces publics.

Aujourd'hui, contribuer à l'amélioration des paysages nocturnes ne peut être pensé et projeté sans s'appuyer sur des principes de développement durable. Il s'agit désormais de créer un équilibre entre un certain esthétisme lumière permettant la mise en valeur des caractéristiques propres au lieu et la prise en considération de critères de confort visuel, d'économie d'énergie, de réduction de la pollution lumineuse et d'intégration architecturale des équipements d'éclairage.

Le Parc Olympique, par ses formes uniques, sa symbolique, son imposante volumétrie, est un repère majeur à l'échelle de la Ville de Montréal. A l'échelle métropolitaine, que ce soit depuis le Mont Royal, la rive-sud ou lors d'une arrivée en avion, la Tour inclinée, le Stade olympique, le Biodôme et le futur Planétarium sont des objets urbains que l'on remarque. Malgré ce fort potentiel, une fois sur place, le site est beaucoup moins attrayant et plutôt rébarbatif; l'éclairage y est pauvre, triste et n'est bien souvent que le résultat imprévu de l'éclairage intérieur des bâtiments.

## **[LUMIÈRE SUR LE PARC OLYMPIQUE]**

Même si la tour du Stade olympique est un repère lumineux important pour la ville, cette grandeur lointaine engendre par le fait même le principal problème du site : l'échelle. Pour l'utilisateur, cet immense site est un lieu plutôt inconfortable, dû principalement au manque d'éclairage dans son ensemble. L'éclairage principal est fait par les projecteurs qui permettent d'illuminer l'imposante tour. L'éclairage secondaire produit un éclairage jaune qui accentue le sentiment d'insécurité et produit surtout un environnement hostile, dépourvu de couleurs.

De manière générale, la présence de lumière permet à l'usager de décoder les aménagements qu'il utilise. Dans le cas du Parc olympique, l'usager peut difficilement utiliser ce marqueur puisque la présence de lumière à l'échelle piétonne est à toute fin pratique absente. Par exemple, quelques entrées comme celle du centre sportif sont éclairées, mais les liens piétons pour s'y rendre sont seulement éclairés de manière indirecte par les projecteurs de la tour. Cet éclairage réfléchi, qui est insuffisant sur l'ensemble du site, apporte globalement un sentiment d'insécurité. L'usager comprend mal la hiérarchie des espaces et arrive mal à se faire un schéma global du site et de son fonctionnement. Malgré les lacunes actuelles, la nature du site offre une multitude d'opportunités d'intégration de stratégies d'éclairage qui pourraient contribuer à rétablir l'échelle humaine et ainsi augmenter le sentiment positif envers les installations.

## **[POTENTIEL DE RENOUVEAU]**

Devant ces constats, il apparaît pour la Fondation CLU qu'une réflexion stratégique et sensible portant entre autres sur l'éclairage des espaces extérieurs constitue un ingrédient clé pour requalifier le Parc olympique.

Toute transformation du site olympique devra éventuellement intégrer une stratégie globale d'éclairage qui suppose une planification à long terme des objectifs et des solutions touchant la mise en lumière fonctionnelle et esthétique du site, en dialogue avec les équipements publics et les secteurs résidentiels avoisinants. L'élaboration de ce plan-lumière suppose une réflexion approfondie sur les besoins du public (sécurité, orientation, etc.), la mise en valeur du patrimoine architectural à diverses échelles (territoire, ville, quartier, site) ainsi que sur le potentiel d'animation et de programmation du site en période

nocturne. De plus, le plan-lumière devra atteindre le double objectif de favoriser le confort des utilisateurs tout en proposant des solutions qui saluent la monumentalité des espaces, des structures et des matériaux qui caractérisent le site.

Pour favoriser une « redécouverte » du site et ultimement cultiver un attachement envers les espaces du Parc olympique, il convient en premier lieu de provoquer de nouveaux contacts et de multiplier les occasions pour la population montréalaise de fréquenter le site, de jour comme de nuit. Cet espace doit dorénavant faire partie des lieux extérieurs privilégiés pour la tenue d'événements majeurs, au même titre que le Parc Jean-Drapeau, le Quartier des spectacles, le Vieux-Port, etc. La tenue d'événements ponctuels et/ou festifs permet de mobiliser un grand nombre de personnes et une utilisation optimale des équipements dans le cadre d'une programmation particulière. Le site du Parc olympique, par sa facilité d'accès (via les transports en commun) et les dimensions de ses généreuses esplanades pourrait facilement être le lieu de rassemblements tout au long de l'année (par exemples, la soirée de la Fête nationale, les feux d'artifices, le Festival Montréal en lumière, Igloofest, Mutek, etc.).

Notons que l'utilisation de la lumière de façon événementielle et interactive pourrait contribuer à cette réappropriation du public. De plus, l'intervention lumineuse peut se bonifier et se transformer dans le temps selon les besoins et les saisons. Les technologies actuelles permettent une grande flexibilité et une certaine facilité d'installation. Des interventions temporaires et des projets permanents récents ont démontré tout le pouvoir d'attraction et de mise en scène que possède la lumière : « Le Moulin à images » (R. Lepage) dans le port de Québec ou encore les récentes installations « Intersection articulée » (R. Lozano-Hemmer) au Quartier des Spectacles. Tout près du site, la « Magie des lanternes » dans le Jardin chinois permet de complètement transformer, pendant quelques semaines, un espace montréalais ayant une vie nocturne à peu près inexistante tout le restant de l'année.

## [CONCLUSION]

Dans le cadre de cette consultation, plusieurs problématiques économiques, urbaines, spatiales et programmatiques ont été soulevées et feront sans doute l'objet de réflexions dans les années à venir. Malgré ces défis de taille, la planification, la programmation et la mise en lumière significative (à la mesure) de ce site unique et de ses monuments serviraient à accentuer le symbole majeur d'une période faste de l'histoire moderne montréalaise restant à redéfinir. La Fondation CLU propose que la lumière puisse participer à une réappropriation du site olympique et de son stade.

Pour terminer, la Fondation CLU réitère son appui aux principes mis de l'avant dans la charte de l'Association LUCI (<http://www.luciassociation.org/>), dont la Ville de Montréal est signataire. À ce titre, l'ensemble de nos institutions doit préconiser une approche proactive et responsable face à l'éclairage. Dans ce cas particulier, l'approche doit admettre l'éclairage du Parc olympique comme marqueur à l'échelle territoriale, comme élément de design urbain favorisant le bien-être des usagers et même comme moyen d'animation des espaces extérieurs.

Compte tenu de son caractère emblématique, de son emplacement au cœur de la Ville et des nombreux équipements à proximité, le Parc olympique a le potentiel de devenir une destination jumelle au Parc du Mont-Royal. Alors que ce dernier propose un contact privilégié avec des aménagements inspirés de la nature et des activités de loisir s'y rattachant, le secteur du Parc olympique présente un pôle culturel, sportif et scientifique dans un cadre résolument plus urbain. L'ensemble constitué par le Parc Maisonneuve, les institutions de l'Espace pour la vie et éventuellement le Parc olympique « requalifié » présentera une concentration étonnante d'attraits pour les montréalais et les visiteurs, permettant d'en faire le digne et lumineux pendant de notre montagne.

Mathieu Casavant

Architecte paysagiste et président de la Fondation CLU

## [MEMBRES DU CONSEIL DE LA FONDATION CLU]

M. Mathieu Casavant  
Architecte paysagiste

M. Ernesto Quintana  
Ingénieur mécanique junior

Mme Pascale Savard  
Chef communications. et marketing

M. Patrick Morand  
Architecte

Mme Geneviève Rocheleau  
Architecte paysagiste

M. Jean-François Duquette  
Designer industriel

M. Jean-Philippe André  
Architecte paysagiste

M. Fabien Lasserre  
Architecte

M. Alexandre Guilbeault  
Stagiaire en architecture

**FONDATION CLU**

[http://www.lumec.com/entreprise/fondation\\_clu.html](http://www.lumec.com/entreprise/fondation_clu.html)

fondation

